



## CONTRAT D'ENGAGEMENT « OEUFs » SAISON 2020



Le présent contrat est passé entre :

Le producteur : Mr et Mme SYRYN 113 rue Brûle Buchoire 60640 GUISCARD

Et

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Ci-après dénommé(e) adhérent(e) de l'association « **Atout bout de champs** ».

### **1) Engagement de l'adhérent :**

- Préfinancer la production
- Tenir une permanence de distribution à tour de rôle, dans un esprit de coopération.
- Récupérer ou faire récupérer son panier (en cas d'absence). En cas de non-retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par/entre les permanents de la distribution.
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs,...) et, en tant que consommateur accepte les risques liés à ces aléas (composition et poids du panier).
- Participer dans la mesure de ses possibilités aux animations de l'association.
- La résiliation du contrat n'est possible qu'en cas de force majeure. Cette défection implique l'obligation pour le contractant de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours.

### **2) Engagement du producteur partenaire :**

- Livrer aux adhérents des produits de qualités, frais, issus de sa production.
- Etre présent (ou représenté) au moment des distributions et informer régulièrement les adhérents sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales,
- Etre transparent sur la gestion de son exploitation.
- Proposer des solutions de compensation partielle aux adhérents en cas de pertes importantes liées à des intempéries ou cas de force majeure.

### **3) Durée et distribution :**

Le présent contrat est élaboré pour **13 distributions, du 10 avril 2020 au 25 septembre 2020** inclus (en théorie).  
10/04, 24/04, 08/05, 22/05, 05/06, 19/06, 03/07, 17/07, 31/07, 14/08, 28/08, 11/09, 25/09.

La distribution des paniers aura lieu le vendredi de 19H00 à 19H30, salle Marc Guilbeau à Othis.

### **4) Conditions de règlement :**

- 6 œufs (2€ x1 x13) = 26€       12 œufs (2€ x2 x13) = 52€       18 œufs (2€ x3 x13) = 78€
- 24 œufs (2€ x4 x13) = 104€       30 œufs (2€ x5 x13) = 130€       36 œufs (2€ x6 x13) = 156€
- œufs (2€ x      x      ) =      €

Le règlement peut être effectué en 1 ou 2 chèques.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Atout bout de champs » et à déposer auprès des personnes responsables de l'association lors de la signature du présent contrat.

Contrat réalisé le ..... à .....

Nom et signature de l'adhérent

Nom et signature du producteur